

Tour du Jura Vélo Sport

Lons Agglomération - Lons-le-Saunier



Montée des lacets de Septmoncel (© Benjamin Becker/Jura Tourisme)

Cette aventure, à l'assaut des Montagnes du Jura, emprunte les plus belles ascensions du département dans un décor naturel à couper le souffle. Vous cheminerez sur des petites routes, pour découvrir quelques-uns des plus grands sites du Jura. Entre la Petite Montagne aux influences méditerranéennes, le Vignoble et ses reculées majestueuses, la Station des Rousses à 1 200 m d'altitude en passant par l'impressionnant lac de Vouglans et son barrage, cette escapade à vélo, tout en diversité et en découverte séduira, à coup sûr, les amateurs d'itinérances sportives à vélo. Dépaysement garanti !

ATTENTION : En raison de travaux à hauteur de Pannessières sur la D207 jusqu'au 7 mai, le Tour du Jura Sport est dévié à hauteur de Lavigny par la D209

Infos pratiques

Pratique : Cyclisme - vélo de route

Durée : 6 jours

Longueur : 251.6 km

Dénivelé positif : 5240 m

Type : Boucle

Thèmes : Faune et flore, Histoire et patrimoine, Naturel, Sportif

Itinéraire

Départ : Lons-le-Saunier, gare

Arrivée : Lons-le-Saunier

Balisage :  Grandes itinérances

Communes : 1. Lons-le-Saunier

2. Courbouzon

3. Macornay

4. Bornay

5. Vernantais

6. Courbette

7. Alièze

8. Reithouse

9. Beffia

10. Rothonay

11. Nancuisse

12. Marigna-sur-Valouse

13. Valzin-en-Petite-Montagne

14. Arinthod

15. Cernon

16. Lect

17. Moirans-en-Montagne

18. Villards-d'Héria

19. Les Crozets

20. Étival

21. Nanchez

22. Leschères

23. Saint-Claude

24. Villard-Saint-Sauveur

25. Septmoncel les Molunes

26. Lamoura

27. Lajoux

28. Prémanon

29. Les Rousses

30. Hauts de Bienne

31. Morbier

32. Grande-Rivière-Château

33. Saint-Maurice-Crillat

34. Bonlieu

35. La Chaux-du-Dombief

36. Le Frasnois

37. Chevrotaine

38. Fontenu

39. Marigny

40. Montigny-sur-l'Ain

41. Monnet-la-Ville

42. Pont-du-Navoy

43. Crotenay

44. Bonnefontaine

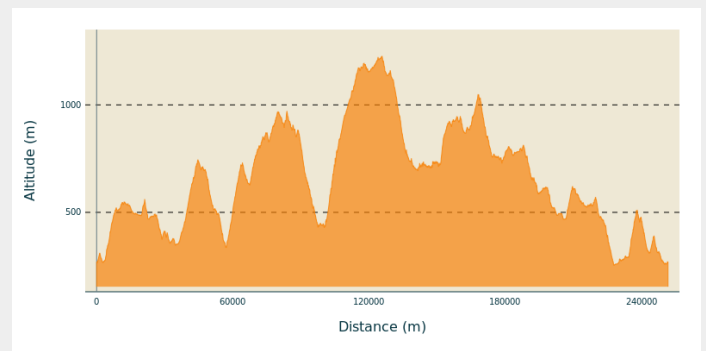
45. Picarreau

46. Fay-en-Montagne

47. Le Fied

- 48. Ladoye-sur-Seille
- 49. Château-Chalon
- 50. Voiteur
- 51. Nevy-sur-Seille
- 52. Baume-les-Messieurs
- 53. Lavigny
- 54. Pannessières
- 55. Perrigny

Profil altimétrique



Altitude min 254 m Altitude max 1227 m

Info pratique :

Le Tour du Jura à vélo Sport est entièrement balisé dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Il est accessible aux VAE mais s'adresse à des cyclistes chevronnés, habitués à rouler sur la route. L'ensemble du parcours emprunte des routes partagées avec des dénivelés importants. Les services le long du parcours sont simples (hébergements, restauration, pharmacies, réparation vélo...). Pour connaître l'offre de services à proximité du tracé, nous vous invitons à vous doter du cartoguide vélo du Jura (6 €) disponible sur www.jura-tourism.com et dans les offices de tourisme jurassiens.

Principaux sites traversés :

- Château-Chalon, l'un des Plus Beaux villages de France
- Lons-le-Saunier, ville thermale et préfecture du Jura
- Baume-les-Messieurs, l'un des Plus Beaux villages de France
- Le Lac de Vouglans 3ème lac artificiel de France
- Les Cascades du Hérisson et le Lac de Chalain
- La Petite Montagne
- Saint-Claude, capitale de la pipe et du diamant
- La station des Rousses
- Le Parc naturel régional du Haut-Jura

Road Book :

1. Au départ de Lons-le-Saunier (250 m d'altitude), préfecture du Jura et ville thermale reconnue, vous débuterez votre périple par une montée sur le premier plateau par Bornay ; cette petite mise en jambe vous emmènera rapidement dans la région d'Orgelet avec un passage roulant par les villages de Courbette et Beffia.
2. Vous rejoindrez ensuite la Petite Montagne au profil plus escarpé avant de rejoindre Arinthod et sa célèbre montée, passage du Tour de France 2010, qui rejoint Cernon et le majestueux lac de Vouglans et son barrage sur la rivière de l'Ain. Vous enchaînez par la côte de Lect, une des 12 montées remarquables du département, pour rejoindre Moirans-en-Montagne, capitale du jouet jurassien.
3. A Moirans, prenez la route des Crozets (960 m d'altitude) pour monter sur le 2ème plateau. Empruntez la combe de Nanchez jusqu'au village des Piards avant de redescendre, dans la vallée de la Bienne par les Près-de-Valfin, en direction de Saint-Claude, capitale de la Pipe et du Diamant, nichée au creux de la vallée.
4. Arrivés à Saint-Claude, vous attaquerez la plus grosse difficulté du Tour du Jura, les fameux lacets de Septmoncel, arrivée d'étape du Tour de France 2010. Cette montée remarquable vous emmènera à la Station des Rousses (1 200 m d'altitude) réputée pour ses paysages enchanteurs et ses points de vue remarquables sur la chaîne des Alpes.

5. Vous quitterez ensuite la station pour rejoindre en contrebas Morez, capitale de la lunette, avant de longer la Bienne pour remonter sur le plateau du Grandvaux par Château-des-Près.
6. Vous traverserez la forêt de Trémontagne avant de redescendre, par le col de la Joux, dans le Pays des lacs. A Bonlieu, vous emprunterez la route des lacs pour rejoindre le village du Frasnois, situé entre les très réputées Cascades du Hérisson et la mystérieuse région des 4 lacs (avec les lacs d'Illay, de Narlay, du Grand Maclu et du Petit Maclu). Vous emprunterez ensuite la route en direction de Fontenu qui surplombe magnifiquement le Lac de Chalain, l'un des plus beaux lacs jurassiens, paradis des sports de nature. Enfin, vous rejoindrez le village de Pont-du-Navoy en passant par Marigny.
7. Après Pont-du-Navoy, vous traverserez le premier plateau pour rejoindre le village de Granges-sur-Ladoye qui offre un magnifique belvédère sur la reculée de Blois-sur-Seille avant de rallier le pittoresque village de Château-Chalon, réputée pour son Vin Jaune. Là vous descendrez à Voiteur et rejoindrez Baume-les-Messieurs, l'un des Plus Beaux Villages de France, avant de remonter par la côte de Sermu pour rejoindre doucement Lavigny puis enfin Lons-le-Saunier.

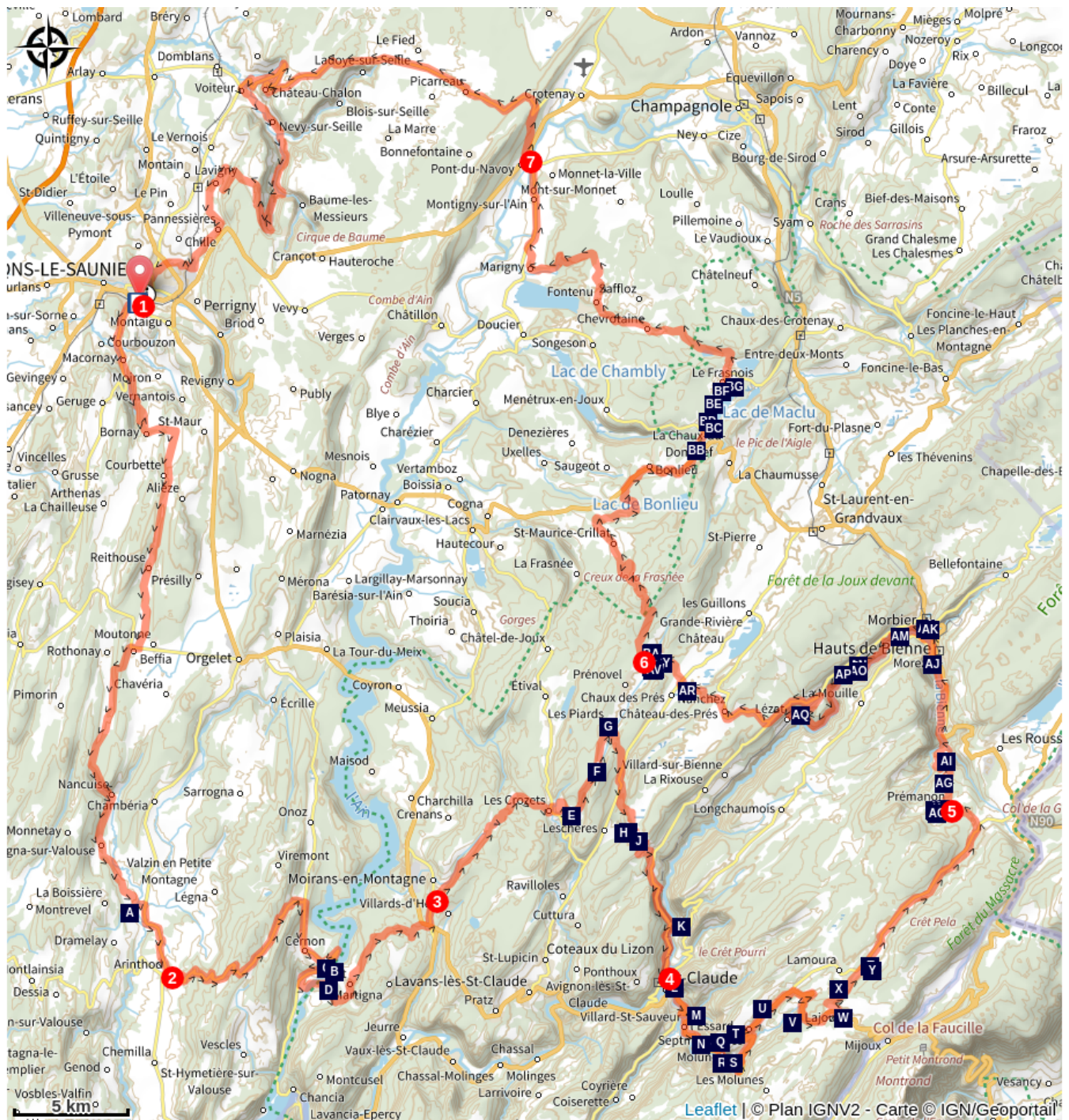
Label « Vélo et Fromages »

Depuis 2019, cette boucle est labélisée «Vélo et Fromages», Lancé par l'Assemblée des Départements de France, le CNIEL, Tourisme & Territoires et Vélo & Territoires, ce label valorise les producteurs et prestataires fromagers se trouvant le long des itinéraires vélo. Avec ces nombreuses AOC fromage dont le Comté, le Morbier, le Bleu du Haut-Jura, la Cancoillotte ou le Mont d'Or, le Jura est naturellement un département « Vélo et Fromages » !

Étapes :

1. Tour du Jura Vélo Sport – Étape 1 : Lons-le-Saunier – Arinthod
39.0 km / 702 m D+ / 3 h 30
2. Tour du Jura Vélo Sport – Étape 2 : Arinthod – Les Piards
43.4 km / 1240 m D+ / 5 h
3. Tour du Jura Vélo Sport – Étape 3 : Les Piards - Lamoura
37.8 km / 1181 m D+ / 4 h 30
4. Tour du Jura Vélo Sport – Étape 4 : Lamoura - Prénovel
45.1 km / 848 m D+ / 4 h 30
5. Tour du Jura Vélo Sport – Étape 5 : Prénovel – Pont-du-Navoy
41.7 km / 505 m D+ / 3 h 30
6. Tour du Jura Vélo Sport – Étape 6 : Pont-du-Navoy – Lons-le-Saunier
44.5 km / 721 m D+ / 4 h 30

Sur votre chemin...



La cascade de la Quinquenouille (A)
Belvédère de Cernon (C)
Belvédère du Mont Pelan (E)
Chapelle des Piards (G)
Point de vue du Capet (I)
Cascade de la Vouivre (K)
Passerelle du Grosdar (M)

Le barrage de Vouglans (B)
L'Union électrique (D)
Combe de Nanchez (F)
Point d'ouïe d'Angelon (H)
Point de vue de Sur la Côte (J)
Point de vue de l'hermitage (L)
Montbrillant (N)

Toutes les infos pratiques

Comment venir ?

Accès routier

A Lons-le-Saunier, rejoindre la gare par le chemin des Quarts D52e4

Parking conseillé

Parking derrière la gare de Lons-le-Saunier

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Grand tétras

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr

Le Grand Tétras est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentue, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

Arrêté préfectoral de protection des biotopes des Forêts d'altitude du Haut-Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact :

Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr/

Ces zonages réglementaires sont mis en place pour garantir le maintien de ces forêts représentant l'habitat de nombreuses espèces protégées du massif : Grand Tétras, Gélinotte des bois, Petites chouettes de Montagne, Lynx d'Europe etc...

La réglementation concerne principalement la période du **15 décembre au 30 juin** et organise / limite la fréquentation / les activités au sein de ces forêts.

Respecter cette réglementation c'est participer à la protection de ces formidables forêts, et peut être la chance d'observer l'une de ces espèces emblématiques.



APPB Reculées de la Haute Seille

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr

FR3800680 - Reculées De La Haute Seille

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Faucon crécerelle, Grand corbeau, Grand-duc d'Europe, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers, Hirondelle de fenêtre, Molosse de Cestoni, Vespère de Savi.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie des espèces concernées, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope couvrant des habitats de falaise, d'éboulis, de pelouse et de forêt de pente.

Dans ce périmètre, est interdit :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique des activités sportives et de loisir sur les parois rocheuses : l'escalade, y compris la descente en rappel, le canyoning à l'exception de la zone équipée à « Sermu ».

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

Zone de tranquillité de la vie sauvage des 4 Lacs

Période de sensibilité : Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre

Contact : **Parc naturel régional du Haut-Jura**
29 Le Village

39310 Lajoux
03 84 34 12 30
www.parc-haut-jura.fr/

Le périmètre de la zone de tranquillité est concerté (Parc, CEN, Communes, Syndicat de gestion du Lac d'Ilay), et non réglementaire. Pour la tranquillité de la faune et de la flore du secteur concerné, entre les lacs d'Ilay, du Grand Maclu et du Petit Maclu, il est demandé de ne pas pénétrer la zone de mi avril à mi septembre.

Elle inclut les interdictions valables sur l'ensemble des 4 Lacs (arrêtés municipaux et préfectoral) :

- Pas de camping/bivouac sauvages
- Pas de feu
- Pas de baignade
- Pas d'activités nautiques (paddle, bouée, kayak, etc.) ; seuls les pêcheurs ont le droit de naviguer
- Pas de nuisances sonores

APPB CORNICHES CALCAIRES - CIRQUE DE VOGNA-NEGLIA

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises du Cirque de Vogna-Négolia sur la commune d'Arinthod.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

RNR des tourbières du Bief du Nanchez

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Conservateur : Laurane Palançon l.palancon@parc-haut-jura.fr Parc Naturel Régional du Haut-Jura 29 le village 39310 LAJOUX 03 84 34 12 30

La Réserve naturelle régionale des Tourbières du Bief du Nanchez représente 49 hectares et toute une mosaïque paysagère (milieux prairiaux, forestiers et tourbeux). Situé au fond de la Combe du Nanchez, le complexe tourbeux est traversé par les cours d'eau du Nanchez et de Trémontagne. Inscrit au site Ramsar « Tourbières et lac de la montagne jurassienne », il constitue un ensemble caractéristique des tourbières du Haut-Jura.

- > L'accès, la circulation et le stationnement des véhicules et engins, motorisés ou non motorisés, sont interdits sur le territoire de la Réserve Naturelle,
- > Les chiens et animaux domestiques doivent être tenus en laisse à l'intérieur de la Réserve Naturelle. La circulation et le stationnement des chiens et animaux domestiques sont strictement interdits en dehors des sentiers balisés et voies réservées à cet effet,
- > Sur l'ensemble de la Réserve Naturelle, le bivouac, le campement sous tente, dans un véhicule ou sous tout autre abri est interdit,
- > Sur l'ensemble de la Réserve Naturelle, toute cueillette est interdite,
- > La pratique des activités sportives ou de loisirs est interdite en dehors des itinéraires autorisés à la circulation et au stationnement des personnes.
- > Les manifestations sportives ou de loisirs sont interdites sur l'ensemble du territoire de la Réserve Naturelle. Toutefois, des dérogations peuvent être accordées par le (la) Président(e) du Conseil régional après avis du Comité Consultatif et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

APPB CORNICHES CALCAIRES - Gorges Du Flumen (de La Roche Percée Au Saut Du Chien)

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises des Gorges Du Flumen sur la commune de Septmoncel-les-Molunes.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHES DE L'ABATEY

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les Roches de l'Abatey sur la commune des Crozets.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - FALAISES DE LA FORET DE BONLIEU

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de la Forêt sur la commune de Bonlieu.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - SOUS LE FOURG

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de Sous le Fourg sur la commune de Haut-de-Bienne.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie

- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - TÊTE D'HENRI IV

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de Tête d'Henri IV sur la commune de Moirans-en-Montagne.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie (attention certains sites sont exclus : se référer à l'article 7 pour cette dernière activité)
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB CORNICHES CALCAIRES - CÔTE DES BUIS

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de la Côte des Buis sur la commune de Lavigny.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - LES LATETS

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises du Lattet sur la commune de Menétru-le-Vignoble.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie (attention certains sites sont exclus : se référer à l'article 7 pour cette dernière activité)
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - Monument Du Bienheureux Néron

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises du Monument Du Bienheureux Néron sur la commune de Bornay.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - MOREZ SUD

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de Morez Sud sur la commune de Haut-de-Bienne.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - CHATEAU-CHALON

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harlebièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de Château-Chalon sur la commune éponyme.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

i Lieux de renseignement

Jura Tourisme

17 rue Rouget de Lisle, 39009 LONS-LE-SAUNIER

sejour@jura-tourism.com

Tel : 03 84 87 08 88

<https://www.jura-tourism.com/>



Sur votre chemin...



La cascade de la Quinquenouille (A)

Pas à pas... Approchez-vous du point de vue vertigineux que vous offre le haut de la cascade de la Quinquenouille: elle termine sa course au fond de la reculée du Dard. Une véritable invitation à la suivre, en empruntant l'escalier qui vous mènera au bassin. C'est ici que vous découvrirez la formation géologique qui a certainement donné son nom à la cascade: une stalagmite qui ressemble à cinq «quenouilles» (des tiges munies d'une tête renflée). Vous souhaitez revenir et commencer un autre voyage à pied, au fil de l'eau et en plein cœur du Moyen-Âge: suivez le sentier du patrimoine (8,5 km) le long du Dard et partez à la découverte des derniers vestiges du Château de Dramelay: une imposante tour du 13ème siècle. Le point géo Nombreuses dans le Jura, les reculées désignent des échancrures profondes dans un plateau calcaire. Ces échancrures forment des vallées caractéristiques en cul de sac.



Le barrage de Vouglans (B)

Construit sur l'Ain en 1968, haut de 130 mètres, le barrage de Vouglans est le troisième de France en termes de capacité de stockage : il retient quelques 600 millions de m³ d'eau, et, avec 1600 hectares de plan d'eau, il fait du lac de Vouglans un des plus grands lacs artificiels de France. La mise en eau, qui dura un an et demi, bouleversa la physionomie des rives de l'Ain et engloutit plusieurs hameaux mais aussi la Chartreuse de Vaucluse, Monastère des premiers chartreux du Jura (12ème siècle).

Crédit photo : FJEANPARIS



Belvédère de Cernon (C)

Regardez, il s'étend à perte de vue... 35 km de long, 1600 hectares, 103 mètres de profondeur, 600 millions de m³ d'eau... vous êtes face à l'immense lac de Vouglans, 3^{ème} retenue d'eau artificielle en France. Lui et le barrage du même nom ont été créés pour réguler le cours de l'Ain, parfois impétueux, et pour produire de l'énergie via une centrale hydroélectrique située en aval. Parcourez les différentes informations, découvrez comment s'organise la production hydroélectrique de la chaîne de l'Ain et rassurez-vous: le barrage est surveillé de près. S'il venait à céder, toute la vallée se retrouverait les pieds dans l'eau... jusqu'à Lyon! Parcourez aussi ce paysage majestueux: les couleurs du lac qui évoluent au gré des saisons composent, avec la nature sauvage des plateaux du Jura, un tableau invitant à la découverte et à la contemplation. Qu'est-ce qu'on fait? Le lac de Vouglans est aussi une invitation aux loisirs: à vous la pêche, les activités nautiques, le farniente sur les plages de Surchauffant, de la Mercantine, ou de Bellecin...



L'Union électrique (D)

Disposant d'un équipement conséquent dans les gorges de l'Ain (Saut Mortier I, 1901, et Saut Mortier II, 1912), la société comptoise l'Union Electrique (1897-1946) fut à la tête d'un réseau de distribution de l'électricité dans les communes rurales et pour l'artisanat de la région de Saint-Claude (R. Tardy, 2003). Dans le département de l'Ain, elle déploya deux lignes majeures qui procurèrent de l'électricité aux communes qui lui concédaient le terrain. Mieux, elle fit construire, en contrepartie des terrains éventrés par les lignes électriques, des bâtiments industriels où les artisans louaient la force motrice pour actionner leur tour. (PNRHJ - Collection Patrimoine)

Crédit photo : PNRHJ - F. Jeanparis



Belvédère du Mont Pelan (E)

Dans le village des Crozets, magnifique belvédère (1000m) avec vue sur la chaîne du Haut-Jura et le Mont Blanc. Table de lecture de paysage. Accessible à pied. Vous voilà en forêt pour gravir la pente vers le Mont Pelan. Après cinq cents mètres d'ascension parfois rude, le sommet est atteint, mais l'endroit n'est plus « pelé » et, entre les épicéas et les ifs millénaires, il vous faudra redescendre sur le rebord de la falaise dénudée pour profiter du panorama: à vos pieds, tout en bas, le village, serti dans son creuset douillet, d'où son nom, semble assoupi sous la couche de neige isolante. Puis, plus loin sur la corniche, repère des chamois agiles et craintifs, dont vous n'apercevrez sans doute que les traces abondantes, vous atteignez le belvédère : la table d'orientation décline tous les sommets des Monts-Jura et les points de vue particuliers des alentours, de la Faucille aux Monts du Mâconnais, en passant par la Croix des Couloirs et la Roche d'Antre. Par temps clair, vous distinguez même les Dents du Midi et la pointe du Mont-Blanc, plein Est. Point pratique: Accessible à pied - 10 minutes de marche depuis la route

Crédit photo : Mairie Les Crozets



Combe de Nanchez (F)

Imprégnez-vous de l'ambiance particulière de la Combe de Nanchez. Vallée creusée au cœur d'un mont, une combe est le résultat d'une longue histoire naturelle et humaine. Elle est dominée de chaque côté par des versants escarpés: les crêts. Laissez votre regard apprécier la diversité de la flore et découvrir les premières fermes isolées, les vastes prairies et les tourbières en fond de vallée. Les vestiges d'un télésiège vous invitent désormais à imaginer ces paysages complètement enneigés. Le point nature Si vous ouvrez l'œil, vous remarquerez peut-être des droséras. Cette petite plante carnivore piège les insectes grâce à des cils recouverts d'une glue contenant une substance digestive. Cette adaptation lui permet de se procurer des apports complémentaires dans ce milieu où les racines peinent à trouver suffisamment de nourriture.

Crédit photo : Manon Pilloud



Chapelle des Piards (G)

Faites une pause dans votre parcours pour découvrir la chapelle des Piards en contrebas du village : regardez, admirez. Ici, plus de 500 ans d'histoire défilent devant vous! Erigée en 1484, la chapelle Saint-Rémi des Piards témoigne, de la manière la plus authentique qui soit, du temps durant lequel des colons suisses sont venus défricher la combe d'Anchez. Son clocher abrite d'ailleurs la plus ancienne cloche en activité dans le diocèse de Saint-Claude, bénie le 4 décembre 1488. Le point pratique Autrefois les voies de communications pour assister aux offices pouvaient être complexes en raison des chemins difficiles d'accès. Aujourd'hui, il est possible de visiter la chapelle tous les vendredis soirs : RDV à 18h sur place. En attendant, écartez-vous du chemin pour découvrir ce monument.



Point d'ouïe d'Angelon (H)

Le hameau d'Angelon, dressé sur son monticule, fait partie intégrante du site sonore de la combe de Leschères. Il constitue un point d'écoute sur les activités du village, et notamment sur la belle sonnerie en carillon des cloches de son église.

Crédit photo : PNRHJ / Nina Verjus



Point de vue du Capet (I)

Niché dans la forêt, en bord de crête, ce point de vue sur le hameau d'Angelon et sur le village de Leschères, se trouve être aussi un bon point d'écoute.

Crédit photo : PNRHJ / Nina Verjus



Point de vue de Sur la Côte (J)

Le point de vue s'ouvre sur la vallée de la Bienne, Valfin et les Monts Jura, et offre une représentation parlante du bel étagement du Jura.

Crédit photo : PNRHJ / Nina Verjus



Cascade de la Vouivre (K)

Située dans la vallée de la Bienne, petite chute où l'eau donne l'impression de sortir subitement de la roche pour tomber plus bas dans une cuvette d'un vert émeraude.

La Vouivre est le serpent fabuleux des légendes qui a inspiré le roman de Marcel Aymé : *« Elle porte, sur son front, une énorme pierre précieuse d'une valeur inestimable, appelée l'escarboucle. Avant de se baigner, elle la dépose sur la rive, la cache dans la mousse ou sous une pierre. C'est à ce moment là seulement, qu'on a des chances de s'en emparer, et alors fortune est faite. Mais si la Vouivre surprend le voleur, sa vengeance sera terrible »*.

Crédit photo : CCHJS - Fanny Buessard

Point de vue de l'hermitage (L)

Point de vue de l'Hermitage 542m : vue sur Saint-Claude, sur le Mont Chabot.

Le point de vue de l'Hermitage est le plus beau point de vue surplombant la ville. On y voit la cathédrale Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-André, classée Monument Historique depuis 1903, qui présente un grand intérêt sur le plan architectural.

Commencée au XIV^e siècle et achevée au XVIII^e siècle, c'est une église fortifiée d'aspect austère et rigoureux avec un intérieur gothique. Le chœur est orné de stalles sculptées au XV^e siècle. Son retable, situé dans le collatéral gauche, est un chef d'œuvre de la Renaissance italienne.

On y voit également le Grand Pont, qui a remplacé le Pont suspendu, construit entre 1938 et 1939 qui devient très vite une curiosité touristique, de par sa dimension, 128m de longueur et 50m de hauteur, et par la taille du chantier. Il surplombe la rivière « le Tacon » et tient aujourd'hui fonction d'entrée principale de la ville.

Passerelle du Grosdar (M)

Passerelle du Grosdar : Le Grosdar est une rivière longue de 2,1 km qui prend sa source à environ 430m d'altitude, dans le fond de l'une des branches de la reculée de Baume-les-Messieurs.

Le canyon du Grosdar est un espace remarquable. La faune et la flore y est très sensible au dérangement et au piétinement. Se promener dans la rivière à pied peut avoir des conséquences irréversibles sur les micro habitats que constituent les cailloux et rochers du lit de la rivière. La construction de Cairns ou le déplacement de cailloux peuvent également engendrer un impact négatif sur ces écosystèmes fragiles. Pensez-y !



Montbrillant (N)

Les vallées devinrent de véritables «boulevards industriels» au 19^{ème} siècle où se concentrèrent ateliers modestes et usines d'envergure et dans lesquels ont cohabité ou se sont succédé plusieurs types de productions. Battoirs, moulins à grains, scieries, tourneries, diamanteries ... Plusieurs hameaux ont connu alors un développement industriel, et les changements de noms attestent parfois des mutations rapides de ces écarts ruraux. Le hameau de la Patinerie, sur la commune de Villard-Saint-Sauveur, devient Montbrillant en 1885 en référence à l'industrie diamantaire nouvellement implantée dans le Haut-Jura.

Crédit photo : Roman Charpentier